

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1760

21 août 2007

SOMMAIRE

Aareal European Property Investments No. 1 S.A.	84440	Human Capital Group S.A.	84442
Accenture (Luxembourg), société à res- ponsabilité limitée	84443	IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l.	84438
Accenture S.A.	84443	Insutrel S.A.	84440
AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l.	84446	International Omnia S.A.	84440
Aerogolf Energy & Management (A.E.M.) S.à.r.l.	84479	i Plus S.A.	84437
Altafinance S.A.	84439	Langers et Co S.A.	84445
Armurerie Raoul CLOOS Sarl	84434	LaSalle Investment Management Luxem- bourg S.à.r.l.	84434
Axe Real Estate S.A.	84439	LBREP III UK Residential S.à r.l.	84447
Bellay S.A.	84435	Leofin Luxembourg S.A.	84444
Blackbull S.A.	84438	Librairie Bei Der Schoul S.à r.l.	84442
Broderinvest S.A.	84439	Louis Delhaize Société de Réassurances S.A.	84434
Céline Fleurs S.à.r.l.	84443	LuxTrust S.A.	84435
CID Holdings S.A.	84469	Merchant Venture Investments S.A.	84437
CID Holdings S.à r.l.	84469	Naia	84435
COHEN & Co.	84437	Office Park Findel F4 S.A.	84440
COHEN & Co.	84438	Performance Fibers Europe S.à r.l.	84439
CP Realty (Gdansk)	84441	Perlicence S.A.	84480
Crossline S. à r.l.	84452	Power Point S.A.	84434
C.W.A. S.à r.l.	84437	Robert Mikaeloff Luxembourg S.A.	84442
C.W.A. S.à r.l.	84443	Rosalia AG	84442
Delamain S.à r.l.	84454	S.C.I. Gralo	84479
Eaton Holding II S.à r.l.	84444	Services et Assistance Comptables «Codu- cal» S.à.r.l.	84438
EUFIGEST, Société d'Administration des O.P.C. constitués à l'initiative des caisses d'épargne européennes	84436	Siem Europe S.à r.l.	84443
Gallaher Investments Luxembourg S.à r.l.	84460	Silverstone Trading Company S.A.	84436
Guadelete Investments S.à r.l.	84445	S.J.J. S.A.	84478
Guinea Gulf Shipping Company S.A.	84435	Société d'Etude et de Recherche Appli- quée en Cancérologie (SERAC) S.A.	84446
Guinea Gulf Shipping Company S.A.	84436	SO.DE.CO. Lux S.A.	84438
Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l.	84478	TIAA Lux 6	84441
HIG Lux S.à r.l.	84462	Toya Holding S.à r. l.	84480
HOFFMANN-THILL Centrale d'achats S.à r.l.	84441	Urbana S.A.	84436
		Violette S.A.	84446
		WAI Landmark XIII S.C.A., SICAR	84441

ARC Sàrl, Armurerie Raoul CLOOS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Berschbach, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083294/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2007, réf. DSO-CG00099. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

DELIASSUR, Louis Delhaize Société de Réassurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.050.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société DELIASSUR

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083301/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05264. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Power Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.370.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083242/1215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00340. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

LaSalle Investment Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.037.

L'adresse professionnelle de Madame Stéphanie Duval, gérante de la Société, qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007083000/2570/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Naia, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R.C.S. Luxembourg B 93.126.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007083262/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03254. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070091902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

LuxTrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R.C.S. Luxembourg B 112.233.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

R. Faber.

Référence de publication: 2007083265/1959/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03632. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070091927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Bellay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 48.132.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007083309/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05273. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070091507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Guinea Gulf Shipping Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 84.345.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2007083311/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03922. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070091503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Guinea Gulf Shipping Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 84.345.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2007083312/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Silverstone Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 85.495.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILVERSTONE TRADING COMPANY S.A.
Signature

Référence de publication: 2007083315/2741/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01809. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Urbana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.743.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083244/1215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00336. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

EUFIGEST, Société d'Administration des O.P.C. constitués à l'initiative des caisses d'épargne européennes, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 30.641.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUFIGEST, Société d'Administration des O.P.C. constitués à l'initiative des caisses d'épargne européennes
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2007083367/1122/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09879. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

i Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 61.120.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083379/2751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05941. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

C.W.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 24, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 49.887.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour compte de C.W.A. S.à r.l.

A. Alves

Référence de publication: 2007083400/3290/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04855. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

COHEN & Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 61.137.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007083476/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04554. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Merchant Venture Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 108.310.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083464/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03625. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Services et Assistance Comptables «Coducal» S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 105.079.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083466/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04900. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France.
R.C.S. Luxembourg B 31.122.

Le bilan au 31 décembre 2006 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083467/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03644. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**SO.DE.CO. Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Blackbull S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 73.685.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083465/317/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04898. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

COHEN & Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 61.137.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007083480/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04555. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Axe Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 59.295.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007083482/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04557. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Broderinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 51.946.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007083481/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04782. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Altafinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.703.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007083479/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04788. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Performance Fibers Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 104.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007083982/242/13.

(070092400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Office Park Findel F4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 80.489.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OFFICE PARK FINDEL F4 S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007083495/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04712. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Insutrel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 37.136.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083493/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04790. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

International Omnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.110.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour INTERNATIONAL OMNIA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083515/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10042. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Aareal European Property Investments No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 71.856.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle datée du 24 avril 2007, les actionnaires ont renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste de commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083420/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

CP Realty (Gdansk), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 107.723.

Il résulte d'un courrier daté du 20 juin 2007 adressé à la société CP REALTY (GDANSK) que Monsieur Przemyslaw Krych a démissionné de son mandat de gérant C de la société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007083426/587/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02310. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

TIAA Lux 6, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.999.

Par résolution signée en date du 1^{er} avril 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Brian R Belliveau, avec adresse au 730, Third Avenue, USA-10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083413/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

HOFFMANN-THILL Centrale d'achats S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 29.721.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083406/3309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03160. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

WAI Landmark XIII S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 122.632.

Koordinierte Statuten nach einer Generalversammlung vom 6. Juni 2007, nummer 355 vor dem Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt, absetzen im registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Für mention am Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notar

Référence de publication: 2007083509/208/13.

(070091406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Human Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 30.107.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007083486/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04637. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Rosalia AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 81.655.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083489/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05138. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Robert Mikaeloff Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 15.265.

Monsieur Robert Mikaeloff, Administrateur de sociétés, est domicilié au:
- 12, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

Fait le 5 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

ROBERT MIKAELOFF LUXEMBOURG S.A.

R. Mikaeloff

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007083228/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Librairie Bei Der Schoul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 2, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 71.720.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083227/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04581. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée,
(anc. Accenture S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 30.020.

—
Les comptes annuels au 31 août 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083361/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04998. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Siem Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.129.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIEM EUROPE S.à r.l.

ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

Gérant B

Signature

Référence de publication: 2007083358/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04101. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Céline Fleurs S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 50, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 65.812.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083372/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04606. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

C.W.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 24, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 49.887.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour compte de C.W.A. S.à.r.l.

A. Alves

Référence de publication: 2007083402/3290/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Eaton Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 416.300,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 101.077.

—
Extraits de la résolution prise par l'actionnaire unique en date du 25 juin 2007

- La démission du mandat de gérant de catégorie A de Monsieur Carlo Schlessler, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est acceptée.

- La suppression des catégories de gérants A et B est acceptée.

- La démission des mandats de gérants de catégorie B de:

* M. David Owen Otto, demeurant au 12204 Fox Run Drive, Chesterland, Ohio 44026, Etats-Unis d'Amérique,

* M. Ken David Semelsberger, demeurant au 20706 Carlton Court, OH-44149 Strongsville, Etats-Unis d'Amérique est acceptée.

- La nomination en tant que gérants de:

* M. James Dewar Pryde, demeurant au Chemin des Bosquets 1, CH-1024 Ecublens, Suisse,

* M. Robert Alan Elliott, demeurant au Route de l'Etraz 22, CH-1136 Bussy-Chardonney, Suisse,

* M. Darren Byrka, demeurant à 1^e Helmersstraat 53 H, NL-1054DB Amsterdam, Pays-Bas

est acceptée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée de l'année 2008.

- Le transfert de siège social du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, P.O. Box 2507, L-1025 Luxembourg est accepté.

Certifié sincère et conforme

Pour EATON HOLDING II S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2007082602/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Leofin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.512.

—
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 29 mai 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé de:

- Démissionner Monsieur Jean-Marc Leonard né le 16 février 1962 à Longeville-Les Metz en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724, Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

Coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

- Appeler à la fonction de Président du conseil d'administration Monsieur Carlo Santoiemma né le 25 mars 1967 à Matera en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2007082993/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Langers et Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.573.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 décembre 2006

- Les mandats d'Administrateur de la société EFFIGI S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de la société LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L -2086 Luxembourg et de Monsieur Raimundo Nubiola Cirera, administrateur de société, demeurant à Calle Bayas n ° 2 de Llodio, Alva (SP) sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme

LANGERS ET CO S.A.

LOUV S.à r.l. / EFFIGI S.à r.l.

Administrateur, Présidente du Conseil / Administrateur

Référence de publication: 2007083256/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Guadelete Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.610.

—

Extrait de la décision de l'associé unique datée du 4 juin 2007

L'associé unique:

- LB UK RE HOLDINGS LIMITED, 25 Bank Street, GB-E14 5LE Londres, Royaume Uni

a décidé:

- de révoquer Monsieur Paul Marx, de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 4 juin 2007.

- de nommer Madame Adriana de Alcantara, Directeur, née le 29 juillet 1970 à Sao Paulo, Brésil, domiciliée professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 4 juin 2007, pour une durée illimitée.

- de nommer Monsieur Christophe Fasbender, né le 6 décembre 1977, à Arlon, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 4 juin 2007, pour une durée illimitée.

- de nommer Monsieur Carl Speecke, né le 5 mars 1964, à Kortrijk, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 4 juin 2007, pour une durée illimitée.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Madame Adriana de Alcantara, Gérant

- Monsieur Christophe Fasbender, Gérant

- Monsieur Carl Speecke, Gérant

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour GUADELETE INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007082965/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Société d'Etude et de Recherche Appliquée en Cancérologie (SERAC) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.526.515,90.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.568.

E

septembre 2006

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide

- de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Aimé Kanoui, médecin radiothérapeute, demeurant à F-95880 Enghien-Les-Bains, 6, boulevard du Lac, de Madame Nicole Le Gall, employée privée, épouse de Monsieur Aimé Kanoui, demeurant à F-95880 Enghien-Les-Bains, 6, boulevard du Lac, de Monsieur Jean-Louis Benbunan, médecin radiothérapeute, demeurant à F-95210 Saint-Gratien, 14, avenue Carnot et de Madame Michèle Durand, employée privée, épouse de Monsieur Jean-Louis Benbunan, demeurant à F-95210 Saint-Gratien, 14, avenue Carnot, à compter du 14 mai 2004.

- de renouveler le mandat de commissaire de la société WEBER & BONTEMPS, Réviseurs d'entreprises, dont le siège social est établi à L-2212 Luxembourg, 5, Place de Nancy, à compter du 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2007082966/45/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Violette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 86.842.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083317/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04704. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 103.181.

Transfert de parts sociales

Suivant un contrat d'achat du 25 mai 2007, la société ASHMORE ENERGY INTERNATIONAL a transféré 500 parts sociales du capital social de la société AEI LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. à la société AEI LUXEMBOURG GLOBAL, Sàrl avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082969/1012/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

LBREP III UK Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.659.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959, here represented by Mr Régis Galiotto, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 25th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LBREP III UK RESIDENTIAL S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5th, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LBREP III UK RESIDENTIAL S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., précité, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Robert Shaw, Senior Vice-Président, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007. Relation: LAC/2007/15289. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007085332/211/287.

(070094474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Crossline S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 4A, rue Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 129.611.

—
STATUTS

L'an deux mille sept le huit juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Patrick Jeitz, graphiste Web, né à Luxembourg le 6 janvier 1981, demeurant à D-66706 Perl - Wochern, Bernhardstraße 8;
- 2) Monsieur Pascal Lanter, technicien en immobilier, né à Luxembourg le 23 juin 1978, demeurant à L-3254 Bettembourg, 161, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet le développement de sites Internet ainsi que l'hébergement de ceux-ci. Elle peut également configurer l'Intranet et l'Internet des entreprises auxquelles elle s'intéresse.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières et de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CROSSLINE S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Bech-Kleinmacher.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de seize mille euros (16.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent soixante euros (160,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Patrick Jeitz, prénommé, cinquante et une parts sociales:	51
3) Monsieur Pascal Lanter, prénommé, quarante-neuf parts sociales:	49
Total: cent parts sociales:	100

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital, soit la somme de seize mille euros (16.000,- EUR), est entièrement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Déclaration

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ huit cents euros (800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-5403 Bech-Kleinmacher, 4a, rue Nico Klopp.

2. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick Jeitz, graphiste Web, né à Luxembourg le 6 janvier 1981, demeurant à D-66706 Perl - Wochern, Bernhardstraße 8;

- Monsieur Pascal Lanter, technicien en immobilier, né à Luxembourg le 23 juin 1978, demeurant à L-3254 Bettembourg, 161, route de Luxembourg.

3. La société sera valablement engagée pour un montant jusqu'à trois mille euros (3.000,- EUR) par la signature individuelle d'un des gérants et pour tous montants dépassant les trois mille euros (3.000,- EUR) par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Jeitz, P. Lanter, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, LAC/2007/13117. — Reçu 160 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007084157/5770/103.

(070093713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Delamain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.696.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

G.O. IB- LUXEMBOURG THREE S.à r.l., established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on June 6th, 2007,

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all party and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to Such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, Bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its objects; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name DELAMAIN S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euros (25.-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. If one manager has been appointed, the manager will be a resident of the Grand Duchy of Luxembourg, and if several managers have been appointed, a majority of the board of managers will be residents of the Grand Duchy of Luxembourg. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. Notwithstanding the foregoing, a general subdelegation of the manager(s)' powers may not be made to persons or entities located outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, the board of managers will meet at least twice a year. All meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present

or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. Notwithstanding the foregoing, the board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. A resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, which shall be reviewed and signed in the Grand Duchy of Luxembourg by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature. The minutes of each meeting of the board of managers will be kept at the Company's registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

GO IB LUXEMBOURG THREE S.à r.l	500 shares
Total	500 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

Estimate of cost

The expenses, colts, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,800.- Euros.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

1. Mrs Marjoleine Van Oort, private employee, born on February 28th 1967 at Groningen (The Netherlands), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

2. Mrs Géraldine Schmit, companies director, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgium), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

3. Mr Joseph Mayor, companies director, born on May 24th 1962 in Durban (South of Africa), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

The company shall be bound by the joint signature of two managers.

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, States herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

G.O.IB-LUXEMBOURG THREE S.à r.l, avec adresse au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 juin 2007,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de DELAMAIN S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Si un seul gérant a été désigné, le gérant sera un résident du Grand-Duché de Luxembourg, et si plusieurs gérants ont été désignés, la majorité des membres du Conseil de Gérance seront résidents du Grand-Duché de Luxembourg. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. En dépit de ce qui précède, une délégation générale des pouvoirs du Gérant, le cas échéant du Conseil de Gérance, ne pourra être faite au profit de personnes ou d'entités situées en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas) la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat,

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance se réunira au moins deux fois par an. Toutes les réunions du Conseil de Gérance doivent avoir lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme telex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. En dépit de ce qui précède, le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions, qui seront revus et signés au Grand-Duché de Luxembourg par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront conservées au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

GO IB- LUXEMBOURG THREE S.à r.l	500 parts sociales
Total	500 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.800,- Euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

1. Madame Marjoleine Van Oort, employée privée, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

2. Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. Monsieur Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le siège social de la société est établi au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, Relation: LAC/2007/11901. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007085344/211/301.

(070094953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Gallaher Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.042.342.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.799.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 84.799, incorporated pursuant to a deed of Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 26 November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 470 of 25 March 2002 as amended (hereafter the «Company»).

The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted on 30 March 2005, not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company, namely (i) GALLAHER BENELUX LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 OQU, England and (ii) GALLAHER LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey, KT13 OQU, England, are both respectively duly represented by Mr Régis Galiotto from the notary office of Mr Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to powers of attorney dated 11 April 2007. The number of shares held by the shareholders is shown on an attendance list. That list and the powers of attorney, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 41,693,712 (forty-one million six hundred ninety-three thousand seven hundred twelve) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entire share capital of EUR 1,042,342,800.- (one billion forty-two million three hundred forty-two thousand eight hundred Euro) of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the amendment of the financial year of the Company;
3. Subsequent amendment of articles 17 and 18 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders waive their rights to the prior notice of the current extraordinary general meeting, which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

After due and careful consideration it was unanimously resolved to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on 17 April each year and terminate on 16 April of the following year.

Consequently, the current financial year of the Company having started on 25 March 2007 shall exceptionally terminate on 16 April 2007 instead of terminating on 24 March 2008 as currently provided for in the articles of association.

Third resolution

Subsequent to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company (the «Articles») as follows:

- Article 17 of the Articles is amended as follows:

«The Company's financial year begins on 17 April and ends on 16 April of the following year.»

- The first paragraph of article 18 of the Articles is amended as follows:

«Each year, as at the date of closing of the financial year, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 84.799, constituée conformément à l'acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 26 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 470 en date du 25 mars 2002, tel que modifié ci-après (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte notarié en date du 30 mars 2005, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés de la Société, à savoir (i) GALLAHER BENELUX LIMITED, une société constituée sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 OQU, Angleterre et (ii) GALLAHER LIMITED, une société constituée sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 OQU, Angleterre, sont dûment et respectivement représentés par M. Régis Galiotto de l'étude de notaire de M. Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, suivant procurations en date du 11 avril 2007. Le nombre de parts sociales qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 41.693.712 (quarante et un millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent douze) parts sociales, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 1.042.342.800,- EUR (un milliard quarante-deux millions trois cent quarante-deux mille huit cent euros), étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification de l'exercice social de la Société;
3. Modification consécutive des articles 17 et 18 des statuts de la Société; et
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent aux délais et formalités de convocation prévus par la loi; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et s'accordent à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés pendant un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Après opportune et attentive considération, il est unanimement décidé de modifier la date d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société, qui débutera désormais le 17 avril de chaque année et terminera le 16 avril de l'année suivante.

Par conséquent, l'exercice social de la Société en cours ayant commencé le 25 mars 2007 se clôturera exceptionnellement le 16 avril 2007 au lieu du 24 mars 2008 comme actuellement précisé dans les statuts.

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») de la façon suivante:

- L'article 17 des statuts est modifié de la façon suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 17 avril et se termine le 16 avril de l'année suivante.»

- Le premier paragraphe de l'article 18 des statuts est modifié de la façon suivante:

«Chaque année, avec effet à la date de clôture de l'exercice social, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 2.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et Passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui maîtrise la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, Relation: LAC/2007/5294. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007084209/211/147.

(070093151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

HIG Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.533.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

ACCOR HOTELS BELGIUM S.A., a «société anonyme» incorporated and existing under the laws of Belgium, registered with the trade and companies' register under number 0413.4830185, whose registered office is at 54, avenue Herrmann Debroux, 1160 Brussels, Belgium;

being the sole shareholder of HIG LUX S.à r.l. (the «Company») a société à responsabilité limitée, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 128.533, incorporated by a notarial deed on May, 30, 2007.

duly represented by Ms Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following item:

- the complete restatement of the articles of association of the Company.

And has taken the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to completely restate the Articles of Association of the Company that now read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of **HIG LUX S.à r.l.**

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company or transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by four hundred seventy-four (474) class A shares held by the A shareholder and twenty-six (26) class B shares held by the B shareholder, all with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Subject to any other agreement between the shareholders of the Company, the Company's shares are freely transferable among shareholders. In case of any transfer of the shares, the transferee must accede to any other agreement between the shareholders. Any *inter vivos* transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least three managers, who need not be shareholders of the Company composed of A and B managers.

The A manager(s) shall be Luxembourg resident managers.

The A and B managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of two (2) A managers or (ii) the joint signature of one (1) A manager together with one (1) B manager or (iii) the signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 12. The board of managers shall choose from among the A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by (i) the chairman, (ii) any two (2) A managers or (iii) one (1) A and one (1) B manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another A manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any A or B manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager belonging to the same category as his proxy. One A or B manager may represent more than one of his colleagues belonging to the same category.

Any A or B manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers among which at least two (2) A managers shall be represented. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) A managers or one (1) A and one (1) B manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) A managers or one (1) A and one (1) B manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of any A or B manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The A and B managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each A or B shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each A or B shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Subject to any other agreement between the shareholders of the Company, and save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by A or B shareholders owning more than half of the share capital.

The A or B shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of A and B shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the 1st of April and ends on the 31st of March of the following year.

Art. 20. Each year on the 31st of March, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the A and B shareholders for the distribution of dividends.

Art. 22. Without prejudice to the provisions of article 21 above, the shareholders may decide, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The payment of the interim dividends shall be subject to:

(i) the annual accounts of the preceding financial year having been duly approved by a resolution of the A and B shareholders;

(ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the A and B shareholders, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the A and B shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them without any consideration to the classes of share.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this restatement of articles of association, is approximately at EUR 2,000.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ACCOR HOTELS BELGIUM S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois de Belgique, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 0413.4830185, ayant son siège social à 54, avenue Herrmann Debroux, Bruxelles, Belgique,

étant l'associé unique de HIG LUX S.à r.l. (la «Société »), société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.533,

dûment représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration. La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

- Refonte complète des Statuts de la Société.

Et a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide la refonte complète des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HIG LUX S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société ou transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par quatre cent soixante-quatorze (474) parts sociales de catégories A détenues par l'associé A et vingt-six (26) parts sociales de catégorie B détenues par l'associé B, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Sujet à tout autre accord entre les associés de la Société, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Dans le cas d'un transfert de parts sociales, le cessionnaire doit prendre part à tout autre contrat entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société doit être gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société composé de gérants A et B.

Le(s) gérant(s) A devront être des gérants résidents luxembourgeois.

Les gérants A et B sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux (2) gérants A ou (ii) la signature conjointe d'un (1) gérant A ensemble avec un (1) gérant B ou (iii) la signature de toute personne ou les personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation (i) du président, (ii) de deux (2) gérants A ou (iii) d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant A pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant A ou B pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant appartenant à la même catégorie comme son mandataire. Un gérant A ou B peut représenter plusieurs de ses collègues appartenant à la même catégorie.

Tout gérant A ou B peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance parmi lesquels au moins deux (2) gérants A devront être représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants A ou par un (1) gérant A et un (1) gérant B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant A ou B ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérants A et B ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé A ou B peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé A ou B a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sujet à tout autre accord entre les associés de la Société et sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés A ou B représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés A ou B ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés A et B représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés A et B pour la distribution des dividendes.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article 21 ci-dessus, les associés A et B pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires sont payés à condition que:

(i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés A et B;

(ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés A et B selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés A et B.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société sans considération des catégories de parts sociales.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 2.000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16226. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007085148/242/342.

(070093854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**CID Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CID Holdings S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 110.645.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of April,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

Appeared:

1. SCORPIO REAL ESTATE Ltd, a company incorporated under the laws of Israël, with registered office in 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituach, Israël, registered under N ° 513886317,

2. GLOBAL TRADE CENTER S.A., a company incorporated under the Polish laws with registered office at 41 Do-maniewska Street, 02-672 Warsaw (Poland), registered under N ° KRS 0000061500,

3. Mr Eli Alroy, residing in 24 Amirim Street, Savyon, Israël, born on May 5th 1951 in Israel,

4. G.O. II - LUXEMBOURG ONE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, registered under N ° B 111.662,

All represented by Mr Régis Galiotto by virtue of powers of attorney.

Which power of attorneys, after being signed ne varietur by proxies and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the «public limited liability company CID HOLDINGS S.A., with registered office at L-1116 Luxembourg, 6 rue Adolphe, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 110.645, incorporated by deed dated September 20th, 2005 and enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» dated January 6th, 2006 under number 38, hereafter the «Company».

- That the share capital of the Company amounts to thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (1.25 EUR) each, paid up to the extent of 25%.

- That the appearing parties are the current shareholders of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Conversion of the Company into a «Société à responsabilité limitée» (private limited liability company).

2. Change of the Company's name into CID HOLDINGS S.à r.l.

3. Fixation of the Company's subscribed and paid up share capital to 12,500.- EUR to be represented by 24,800 registered shares without nominal value, through contribution of retained earnings as confirmed by interim accounts as of March 31st 2007.

4. Full restatement of the Articles of Association of the Company in order to bring those in line with the aforementioned resolutions.

5. Acceptation of the resignation of the directors and of the Statutory Auditor (Commissaire aux Comptes) of the «Société Anonyme» and decision related to the discharge to be given to them concerning the execution of their mandate.

6. Appointment of the Managers of the «Société à responsabilité limitée».

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing parties took the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to change the legal form of the Company, in order to convert it from a public limited liability company («société anonyme» - S.A) into a private limited liability company («société a responsabilité limitée» - S.à r.l.) with effect as of today's date and to change the Company's name into CID HOLDINGS S.à r.l.

Consequently, it has been resolved to change the Company's articles of association in order to adapt those to the form of a Luxembourg «Société à responsabilité limitée», as restated hereunder.

Second resolution

Taking into account the previous resolution, it has been resolved to reduce the subscribed share capital from thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) to twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares without nominal value.

All the shares have been fully paid up, through contribution of retained earnings, as confirmed by interim accounts as of March 31st 2007.

These interim accounts will remain hereto attached.

The partners will remain unchanged and can be summarized as follows:

	Registered shares
GLOBAL TRADE CENTER S.A.	7,842
Mr Eli Alroy	838
G.O. II - LUXEMBOURG ONE S.à r.l.	7,440
SCORPIO REAL ESTATE LTD	8,680

Third resolution

It has been resolved to proceed to the full restatement of the articles of association, by giving them the following wording:

«Articles of association

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name. The Company is hereby formed as a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and by the present articles (the «Articles»).

The Company exists under the firm name of CID HOLDINGS S.à r.l.

2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The board of managers of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of managers.

3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or partner's loan, and grant to other companies in which it has direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) registered shares without nominal value.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6. Payment of shares. Shares are fully paid up at the time of subscription.

7. Modification of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the partners adopted in the manner legally required for amending the Articles.

The shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Chapter III. Managers, Board of managers

8. Organisation of the board of managers. The Company is managed by seven managers: one A manager, two B Managers, two C Managers and two D Managers. They will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

At all times, Globe Trade Center shall be entitled to representation on the board of managers by two managers (the B Managers), Deutsche Bank shall be entitled to representation on the board of managers by two managers (the C Managers) and Scorpio Real Estate Ltd shall be entitled to representation by two managers (the D managers).

9. Meetings of the board of managers. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least three (3) managers out of the seven (7) members, under which always the A manager and two (2) other managers provided that the latter two (2) managers must be from a different category, are present or represented. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

10. General powers of the board of managers. The Board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company

11. Delegation of powers. The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

12. Representation of the company. Towards third parties, the company shall be bound by the joint signature of the A Manager together with two other Managers of two different categories or by the signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of Managers.

Chapter V. General meeting of partners

13. General meeting of partners. Each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

Chapter VI. Business year, Distribution of profits

16. Business year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of partners voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the managers or the Sole manager shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. Redemption of shares

18. Redemption of shares. The company may redeem shares of its own capital on the conditions fixed as follows:

The authorization to redeem is given by the general meeting of partners representing at least three quarter of the corporate capital. This general meeting will fix the maximum number of shares redeemable and the redemption price. Each transaction of redemption must be the subject of a specific authorization;

The par value of the redeemed shares, including the shares redeemed previously and the shares owned by the Company in its portfolio as well as the shares redeemed by a person acting in its own name but for the account of the company, may not exceed 10% of the subscribed corporate capital;

The redemptions may not have as consequence that, the net assets of the Company may not become lower than the subscribed capital increased by the reserves that are not distributable by means of the law or of the articles of incorporation.

The redemptions may only be done by means of distributable amounts including the extraordinary reserve constituted by amounts received by the Company as share premium on the issue of its own shares or by amounts received out of a new issue made in view of the redemption.

No voting right, as well as no right to the distribution of a dividend or of a liquidation profit will be attached to the redeemed shares of the Company.

The shares redeemed in breach of the above provisions will have to be retransferred in the deadline of one year after their redemption.

Should these shares not be retransferred in this deadline, they will have to be cancelled. It may be proceeded to a capital decrease of the corresponding amount.

Such capital decrease is mandatory if the redemptions of the shares to be cancelled have as result that the net assets became lower than the subscribed corporate capital increased by the reserves that may not be distributed by means of law or of the articles of incorporation.

Chapter IX. Applicable law

20. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.»

Fourth resolution

It has been resolved to accept the resignations of Mrs Marjoleine Van Oort and of Messrs Shlomi Hollander and Hagai Harel as directors and the resignation of WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l as statutory auditor of the «Société Anonyme» and to grant them full and entire discharge for the execution of their mandate in CID HOLDINGS S.A. up to today's date.

Fifth resolution

Statutory elections

The number of managers of the «Société à responsabilité limitée» is fixed at seven (7).

Have been appointed managers for an unlimited period of time:

1) A Manager

Mrs Marjoleine Van Oort, born on February 28th, 1967 in Groningen (The Netherlands), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

2) B Managers

Mr Hagai Harel, Finance Director, born on 13th March 1962 in Israël, residing professionally at Haagam 3, Raanana 43391, Israël,

Mr Eli Alroy, born on May 5th 1951 in Israel with professional address at 24, Amirin Street, IL-Savyon, Israël.

3) C Managers

Mr Jake Franco, born on January 5th 1974 in California (U.S.A.) with professional address at 1, Appold Street, London EC2 A, United Kingdom,

Mr Pierre Cherki, born on July 8th 1966 in Boulogne-Billancourt (France) with professional address at 5, Helenska Avenue, London, NW11 8NE, United Kingdom,

4) D Managers

Mr Shlomi Hollander, Finance Director, born on 27th October 1970 in Israël, residing professionally at 85 Medinat Hayehudim, 46140 Herzliya Pituach, Israel,

Mr Peter Blauw, born on May 10th 1969 at Heerhugowaard (The Netherlands) with professional address at 59, Haaksbergweg, NL-1101 BR Amsterdam,

The company shall be bound by the joint signature of the A Manager together with two other Managers of two different categories.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,700.- EUR

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le douze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné,

A comparu:

1. SCORPIO REAL ESTATE Ltd, société de droit israélien, ayant son siège social au 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituach, Israël, enregistrée sous le N ° 513886317,

2. GLOBAL TRADE CENTER S.A., société de droit Polonais, ayant son siège social au 41 Domaniewska Street, 02-672 Warsaw (Pologne), enregistrée sous le N ° KRS 0000061500,

3. Monsieur Eli Alroy, résident professionnellement au 24 Amirim Street, Savyon, Israël, né le 5 mai 1951 en Israel,

4. G.O. II - LUXEMBOURG ONE S.à r.l., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe L-1116, Luxembourg, enregistrée sous le N ° B 111.662,

Tous ici représentés en vertu de procurations sous seing privé par Monsieur Régis Galiotto.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société CID HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 110 645, constituée suivant acte reçu en date du 20 septembre 2005 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg), tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 janvier 2006 sous le numéro 38, ci-après la «Société».

- Que le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, libéré à hauteur de 25%.

- Que les comparants sont les seuls actionnaires actuels de la Société, représentant 100% du capital social.

- Que les comparants ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société en «Société à responsabilité limitée».
 2. Modification de la dénomination sociale en CID HOLDINGS S.à r.l.
 3. Fixation du capital social à 12.500,- euros (12.500,- EUR), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) parts sociales sans valeur nominale et par apport des bénéfices reportés tels que confirmé par les comptes intermédiaires en date du 31 mars 2007.
 4. Refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.
 5. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la «Société Anonyme» et décision quant à la décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat.
 6. Nomination des gérants de la «société à responsabilité limitée»
- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, les comparants ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transformer la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée avec effet à partir de ce jour et de modifier la dénomination sociale de la Société en CID HOLDINGS S.à r.l.

Il est décidé en conséquence de doter la Société de statuts adaptés à une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, tels que définis ci-après.

Deuxième résolution

Compte tenu de la précédente résolution, il est décidé de réduire le capital social souscrit de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) parts sociales sans valeur nominale.

L'intégralité des parts sociales ont été entièrement libérées par apport des bénéfices reportés, tel que confirmé par les comptes intermédiaires en date au 31 mars 2007.

Ces comptes intermédiaires seront annexés au présent acte.

L'actionariat restera inchangé et peut être résumé comme suit:

	Parts sociales
GLOBAL TRADE CENTER S.A.	7.842
M. Eli Alroy	838
G.O. II - LUXEMBOURG ONE S.à r.l.	7.440
SCORPIO REAL ESTATE Ltd	8.680

Troisième résolution

Il est décidé de procéder à la refonte complète des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

«Statuts»

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. La Société est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination CID HOLDINGS S.à r.l.

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil de gérance de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le conseil de gérance.

3. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) parts sociales sans valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6. Paiement des parts sociales. Les parts sociales sont intégralement payées au moment de leur souscription.

7. Modification du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. Gérants, Conseil de gérance

8. Organisation du conseil de gérance. La Société est gérée par sept (7) gérants: un (1) gérant A, deux (2) gérants B, deux (2) gérants C et deux (2) gérants D. Ils formeront un Conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

A tout moment, GLOBAL TRADE CENTER sera représentée au sein du Conseil de gérance par deux gérants (les Gérants B), DEUTSCHE BANK sera représentée au sein du Conseil de gérance par deux gérants (les Gérants C) et SCORPIO REAL ESTATE Ltd sera représentée au sein du Conseil de gérance par deux gérants (les Gérants D).

9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant de même catégorie pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins trois (3) gérants sur sept (7) sont présents ou représentés, dont systématiquement le gérant A et deux (2) autres gérants à condition que ces deux derniers gérants soient de catégories différentes. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

10. Pouvoirs généraux du conseil de gérance. Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société pourra être engagée par la signature conjointe du Gérant A avec deux autres gérants de deux catégories différentes ou par la seule signature d'un représentant nommé par le conseil de gérance, pourvu qu'il agisse dans les limites prévues par le conseil de gérance.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

13. Assemblée générale des actionnaires. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

14. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

15. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;

3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

16. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés.

A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des associés, les gérants seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII. Rachat des parts sociales

17. Rachat des parts sociales. La société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

L'autorisation d'acquérir est accordée en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social qui fixera le nombre maximum des parts sociales à acquérir et le prix de rachat des parts sociales en question. Chaque opération de rachat de parts sociales devra faire l'objet d'une autorisation spécifique;

La valeur nominale des parts sociales acquises, y compris les parts sociales que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les parts sociales acquises par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit;

Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer;

Les acquisitions ne pourront être faites qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres parts sociales ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les parts sociales rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Titre IX. Loi applicable

18. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Quatrième résolution

Il a été décidé d'accepter les démissions de Madame Marjoleine Van Oort et de Messieurs Shlomi Hollander et Hagai Harel de leur poste d'administrateurs et de WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l de son poste de Commissaire aux comptes de la «Société Anonyme» et de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leur mandat dans CID HOLDINGS S.A. jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Nominations statutaires

Le nombre des gérants de la société à responsabilité limitée est fixé à sept (7).

Sont nommés aux fonctions de gérant pour une période indéterminée:

1) Gérant A

Madame Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays Bas), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

2) Gérants B

Monsieur Hagai Harel, directeur financier, né le 13 mars 1962 en Israël, ayant son adresse professionnelle à Haagam 3, Raanana 43391, Israël.

Monsieur Eli Alroy, né le 5 mai 1951 en Israël, ayant son adresse professionnelle au 24, Amirin Street, IL-Savyon, Israël.

3) Gérants C

Monsieur Jake Franco, né le 5 janvier 1974 en Californie (U.S.A.) ayant son adresse professionnelle au 1, Appold Street, London EC2 A, Royaume Uni,

Monsieur Pierre Cherki, né le 8 juillet 1966 à Boulogne-Billancourt (France) ayant son adresse professionnelle au 5, Helenska Avenue, Londres, NW11 8NE, Royaume Uni,

4) Gérants D

Monsieur Shlomi Hollander, né le 27 octobre 1970 en Israël, ayant son adresse professionnelle au 85 Medinat Hayehudim, 46140 Herzliya Pituach, Israël,

Monsieur Peter Blauw, né le 10 mai 1969 à Heerhugowaard (Pays Bas) ayant son adresse professionnelle au 59, Haaksbergweg, NL-1101 BR Amsterdam, Pays Bas,

La société est engagée par la signature conjointe du gérant A avec deux autres gérants représentant deux catégories différentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de 2.700,- Euros.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, Relation: LAC/2007/5288. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007084230/211/510.

(070093562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.085.

Extrait des résolutions circulaires des gérants de la Société du 30 mai 2007

En date du 30 mai 2007, les gérants de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer ERNST & YOUNG, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est à 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour HEWLETT-PACKARD PSF LUXEMBOURG

M. Kremer

Référence de publication: 2007082989/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

S.J.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 76.683.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2006

Première résolution

L'Assemblée constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes nommés suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2000, enregistrée à Luxembourg le 29 juin 2000, vol. 5 CS, fol. 79, case 6 sont venus à échéance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Daniel Santarini, directeur de société, demeurant à L-4871 Lamadelaine, 4, rue Echelsbaach
- Monsieur Germain Jung, ingénieur-technicien, demeurant à L-3265 Bettembourg, 10 op Fankenacker
- Monsieur Jean-Paul Jacoby, ingénieur-technicien, demeurant à L-3317 Bergem, Steewee 3.

leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire en 2012.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la Société Luxembourgeoise de REVISION Sàrl, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, son mandat expirant à l'Assemblée Générale ordinaire en 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

D. Santarini / G. Jung / J.-P. Jacoby.

Référence de publication: 2007083257/619/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Aerogolf Energy & Management (A.E.M.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.048.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 31 mai 2007

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2007 que:

1) Monsieur Robert Cubric, né le 4 février 1961 à Zadar (Yougoslavie), demeurant L-9142 Burden, 32, op Kraizfelder, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au jour des résolutions prises par l'associé unique;

2) Mr. Lars Jon Nilsson, investisseur, née le 5 mars 1976, à Hyllie (Suède), demeurant à L-1463 Luxembourg, 11, rue du Fort Elisabeth, a été nommé en qualité de gérant de la Société avec effet au jour des résolutions prises par l'associé unique et pour une durée illimitée.

3) La Société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants M. Lars Jon Nilsson et M. Henrik Rohde.

4) La Société est valablement engagée par la signature unique de M. Lars Ranstam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082991/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01639. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

S.C.I. Gralo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3258 Bettembourg, 58, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg E 1.619.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de mariage avec liquidation reçu par le notaire Christine Doerner de résidence à Bettembourg, en date du 13 novembre 2006, enregistré à Esch/Alzette A.C., le 24 novembre 2006, volume 909, folio 12, case 11 EAC/2006/3179;

Que les 25 parts sociales ayant appartenu à Monsieur Victor Loes, employé communal, né à Bettembourg, le 14 juillet 1948 (No. Matricule 19480714213), demeurant à L-7560 Mersch, 8a, Centre Marisca, ont été attribuées à Madame Antoinette dite Toiny Loes-Graas en effet d'un divorce appelée Madame Marie-Antoinette Graas, employée des CFL, née à Esch/Alzette, le 2 février 1952 (No. Matricule 19520202148), demeurant à L-3249 Bettembourg, 13, rue J.-F. Kennedy;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007083001/209/20.

(070091749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Toya Holding S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.589.

Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises au siège social de la société en date du 15 juin 2007, que les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant de la société avec effet au 15 juin 2007:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9.098.

2. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 15 juin 2007:

Susan Jane Lloyd-Hurwitz, née le 15 février 1967 à Belfast, Irlande, avec adresse au Level 31, 1 Ropemaker St, Londres, EC2Y 9HD, Royaume-Uni.

3. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 15 juin 2007:

Steven Craig Sewell, né le 19 janvier 1966 à Melbourne, Australie, avec adresse au Level 15, 1 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie.

4. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée avec effet au 15 juin 2007:

Audrey Jane Lewis, née le 28 août 1968 à Glasgow, Royaume-Uni, avec adresse au 25, rue du Schlammestee, L-5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOYA HOLDING S.à r.l.

EQUITY TRUST Co. (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007082639/683/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Perlicence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 12.585.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2007, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

Administrateurs:

- Paul Lutgen, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'administration

- Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué

- ARMOR S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

Commissaire:

EURAUDIT SARL, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007083421/504/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.
